

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014 à 19 H 00

Présents : François CAVALLIER, Corine GUIGNON, Christiane SEASSEAU-TANZI, Mélanie MAURIN, Jean-Luc DELUT, Jean-Christophe BERTIN, Gérard CAMUZAT, Jacques BERENGER, Philippe CAUVIN, Magali AUBIN-MORO, Anne BILLOT, Jean-Luc ANTONINI, Christian LOUIS, Sylvie AMAND-VERMOT, Michel MOUMDJIAN, Isabelle DERBES, Françoise BOMBACE, Jean-Christophe CHAUTARD, Pascale AUGUET-OTTAVY, Michèle MERMOZ, Timothée KOENIG, Alexia TOGNETTI.

Absents excusés : Michel REZK (pouvoir à JL ANTONINI)

Secrétaire de séance : Magali MORO

22 Présents 23 votants

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

- 1/ Versement d'une avance sur la subvention 2014 de l'OTSI.
- 2/ Autorisation d'ester en justice : SCI MONTANA
- 3/ Création des commissions communautaires

Adopté à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des 4 taxes :

Monsieur le Maire propose de laisser les taux des 4 taxes inchangés, comme énumérés ci-dessous :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 17,05 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 9,58 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 68,27 % |
| - Cotisations foncières des entreprises (CFE) | 20,34 % |

Monsieur DELUT fait remarquer que le différentiel entre le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière est beaucoup plus important que dans les autres communes du canton, ce qui pénaliserait les locataires. Il propose de réfléchir à une autre

répartition. Monsieur le Maire indique que la commission des finances étudiera cette question.

Adopté à la majorité par 21 voix pour et 2 abstentions (JL. DELUT et M. MAURIN)

3/ **Compte de gestion 2013 commune** :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'approuver le compte de gestion 2013 du budget principal établi comme suit :

- Excédent de fonctionnement	770 881,10 €
- Déficit d'investissement	- 414 709,42 €
- Excédent global de clôture	356 171,68 €

adopté à l'unanimité.

4/ **Compte administratif 2013 commune** :

Le compte administratif 2013 du budget principal étant en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit, Monsieur le Maire propose de l'adopter :

- Excédent de fonctionnement	770 881,10 €
- Déficit d'investissement	- 414 709,42 €
- Excédent global de clôture	356 171,68

adopté à l'unanimité.

5/ **Affectation du résultat 2013 commune** :

La délibération permettant l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget principal, reporte :

- au compte 1068 (réserves) l'excédent de fonctionnement d'un montant de **414 709,42 €**
- au compte 002 le montant de **356 171,68 €**

Adoptée à l'unanimité.

6/ **Compte de gestion 2013 eau et assainissement** :

La délibération approuvant le compte de gestion 2013 du budget eau et assainissement est établi comme suit :

- Déficit d'exploitation - 12 192,04 €
- Excédent d'investissement 192 198,06 €
- Excédent global de clôture **180 006,02 €**

adopté à l'unanimité

7/ Compte administratif 2013 eau et assainissement :

Le compte administratif 2013 du budget eau et assainissement étant en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit, Monsieur le Maire propose de l'adopter :

- Déficit d'exploitation - 12 192,04 €
- Excédent d'investissement 192 198,06 €
- Excédent global de clôture **180 006,02 €**

Adopté à l'unanimité.

8/ Affectation du résultat 2013 eau et assainissement :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2013 du budget eau et assainissement en reportant

- au compte 002 le déficit d'exploitation d'un montant de
- 12 192,04 €

Adopté à l'unanimité.

9/ Budget primitif commune 2014 :

En préambule, Monsieur le Maire précise que contrairement à de nombreuses communes, il a été décidé d'attendre le résultat des élections municipales pour voter le budget.

Il ajoute que la commission des finances a travaillé sur ces documents qui prévoient de façon sincère les recettes et les dépenses à venir.

Il rappelle que le budget d'une collectivité locale est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Comme toutes les communes qui ont connu une forte croissance démographique les dépenses d'ajustement des services publics ont conduit à augmenter l'endettement de la commune.

Il propose d'adopter les deux sections comme suit :

- Section de fonctionnement : **3 876 535,59 €**

- Section d'investissement : **2 601 132,23 €**

Monsieur BERENGER fait lecture des principales dépenses et recettes par chapitre en rappelant que le budget doit être voté en équilibre. Monsieur le Maire rappelle que le transport scolaire coûte 48 000 € par an à la commune et qu'il s'agit d'un service public non obligatoire et proposé gratuitement aux familles.

Monsieur BERENGER précise que les atténuations de charges de personnel ne figurent pas dans le chapitre 012 en raison de la nomenclature en vigueur.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de recrutement prévu en 2014.

Monsieur DELUT demande s'il existe des marges de manœuvre sur les employés contractuels.

Monsieur le Maire répond que la commune a toujours titularisé les agents sérieux qui ont joué le jeu.

Monsieur DELUT précise qu'il partage ce point de vue.

Monsieur le Maire indique que les dépenses liées au SDIS devraient fortement augmenter dans les années à venir.

Pour ce qui concerne les recettes, Monsieur le Maire précise que la principale dotation de l'Etat, la DGF, baisse chaque année par paliers.

Enfin, Monsieur le Maire explique que le taux d'endettement de la commune est en baisse depuis plusieurs exercices et que ce budget peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Adopté à la majorité par 21 voix pour et 2 abstentions (JL. DELUT, M. MAURIN)

10/ **Budget primitif eau et assainissement 2014** :

Monsieur le Maire présente le budget eau et assainissement ci-dessous :

- Section d'exploitation : **814 390,85 €**
- Section d'investissement : **799 119,22 €**

Monsieur le Maire précise que le montant des traitements concerné par ce budget est fonction du nombre des agents travaillant exclusivement au service de l'eau prorata temporis.

Mélanie MAURIN demande quelle est la part des usagers qui relève du SPANC.

Monsieur le Maire répond que la grande majorité des usagers n'est pas reliée à l'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité.

11/ Désignation des délégués du conseil municipal au comité syndical du SIVU de la Haute Siagne :

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il n'y a que deux postes à pourvoir, il est difficile de contenter les minorités présentes au conseil.

Il propose de désigner les membres titulaires et suppléants au comité syndical du SIVU de la Haute Siagne :

- TITULAIRES :
 - * M. François CAVALLIER
 - * Mme Sylvie AMAND
- SUPPLEANT :
 - * M. Christian LOUIS

adoptée à l'unanimité.

12/ Désignation d'un représentant de la commune à la commission locale de l'eau de la Siagne :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'instance délibérante du SAGE.

Il propose de désigner Madame Sylvie AMAND en tant que représentante à cette commission.

Adoptée à l'unanimité.

13/ Election des représentants de la commune au SIVU SECM :

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat est chargé de la construction de la future STEP et de la gestion de l'actuelle.

Il est procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au SIVU SECM :

M. François CAVALLIER	titulaire
M. Philippe CAUVIN	titulaire
M. Gérard CAMUZAT	suppléant
M. Michel MOUMDJIAN	suppléant

Sont élus à l'unanimité.

14/ Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire rappelle que la CAO n'est obligatoirement réunie qu'à partir des seuils fixés par le Code des Marchés Publics.

Il est procédé à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire étant président de droit :

M. Jean-Luc ANTONINI	titulaire
M. Gérard CAMUZAT	titulaire
M. Jacques BERENGER	titulaire
M. Michel MOUMDJIAN	suppléant
M. Jean-Christophe BERTIN	suppléant
Melle Mélanie MAURIN	suppléante

Sont élus à l'unanimité

15/ Nombre et composition des commissions communales :

Monsieur le Maire précise au conseil que les listes des commissions communales ont été proposées à l'ensemble des élus précédemment mais qu'elles sont toujours modulables.

Il rappelle en outre qu'il n'y a pas d'adjoint délégué à l'urbanisme pour favoriser le rôle de la commission ad hoc.

Le nombre et la composition des commissions municipales, est **adopté à l'unanimité :**

1/ Commission des finances, marchés publics, administration générale, économie locale (annule et remplace la DCM du 28/03/2014) :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jean-Luc ANTONINI, Vice-Président

- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON
- Mme Isabelle DERBES
- M. Philippe CAUVIN
- M. Timothée KOENIG

- M. Michel REZK
- M. Michel MOUMDJIAN
- M. Jean-Christophe BERTIN
- M. Jean-Luc DELUT
- Mme Christiane TANZI
- M. Gérard CAMUZAT

2/ Commission budgets, culture, vie associative, communication papier :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jacques BERENGER, Vice-Président

- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Gérard CAMUZAT
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON
- M. Philippe CAUVIN
- Melle Mélanie MAURIN
- Mme Isabelle DERBES

- Mme Michèle MERMOZ
- Mme Pascale AUGUET-OTTAVY
- M. Christian LOUIS
- Mme Christiane SEASSEAU TANZI
- M. Jean-Luc DELUT
- Mme Françoise BOMBACE

3/ Commission tourisme, communication en ligne :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Isabelle DERBES, Vice-Présidente

- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON

- Melle Mélanie MAURIN
- M. Gérard CAMUZAT
- M. Christian LOUIS
- Mme Françoise BOMBACE

- M. Philippe CAUVIN

4/ Commission Développement durable, espaces verts :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Sylvie AMAND, Vice-Présidente

- M. Gérard CAMUZAT
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Isabelle DERBES
- Mme Corine GUIGNON
- M. Philippe CAUVIN
- Mme Michèle MERMOZ
- Mme Magali MORO
- M. Michel REZK
- Melle Mélanie MAURIN
- Mme Pascale AUGUET-OTTAVY

5/ Commission travaux, bâtiments communaux, réseaux électricité, télécom :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Gérard CAMUZAT, Vice-Président

- Mme Isabelle DERBES,
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON
- M. Philippe CAUVIN
- Mme Michèle MERMOZ
- M. Jean-Christophe BERTIN
- M. Michel MOUMDJIAN
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- Melle Mélanie MAURIN
- M. Michel REZK
- M. Timothée KOENIG

6/ Commission Ecoles, social, sports, intergénérationnel :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Corine GUIGNON, Vice-Présidente

- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Isabelle DERBES
- M. Philippe CAUVIN
- M. Jean-Luc DELUT
- Mme Christiane SEASSEAU TANZI
- Mme Alexia TOGNETTI
- Mme Anne BILLOT
- Mme Magali MORO

- M. Gérard CAMUZAT

7/ Commission sécurité, risques majeurs, agriculture, eau et assainissement :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Philippe CAUVIN Vice-Président
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON
- Mme Isabelle DERBES
- M. Gérard CAMUZAT
- Melle Mélanie MAURIN
- M. Michel REZK
- M. Jean-Christophe BERTIN
- M. Jean-Luc DELUT
- Mme Michèle MERMOZ
- M. Christian LOUIS
- M. Michel MOUMDJIAN

8/ Urbanisme, aménagement du territoire :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Isabelle DERBES
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Corine GUIGNON
- M. Philippe CAUVIN
- M. Gérard CAMUZAT
- M. Michel MOUMDJIAN
- Mme Magali MORO
- M. Jean-Luc DELUT
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- M. Christian LOUIS
- Mme Michèle MERMOZ

16/ Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS de Callian :

Le nombre des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS est fixé à 4 dont Monsieur le Maire Président de droit, il est procédé à l'élection par un scrutin de liste à bulletins secrets. Sont élus :

- M. Jacques BERENGER
- Mme Corine GUIGNON

- Mme Christiane SEASSEAU-TANZI

Adoptée à l'unanimité.

17/ **Désignation des délégués au conseil d'administration de l'OTSI :**

Le nombre d'élus désignés pour siéger au conseil d'administration est fixé à 5. Après en avoir débattu avec l'ensemble des élus, sont désignés :

- Mme Isabelle DERBES
- M. Jacques BERENGER
- Mme François BOMBACE
- M. Michel MOUMDJIAN
- Melle Mélanie MAURIN

Adoptée à l'unanimité.

18/ **Désignation des représentants de la commune à l'association des Communes Forestières du Var :**

La commune de Callian adhérant à l'Association des Communes Forestières du Var, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Sont donc désignés :

- M. Christian LOUIS Délégué titulaire
- M. Michel REZK Délégué suppléant

Adoptée à l'unanimité.

19/ **Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense :**

Il convient de nommer un conseiller qui sera un interlocuteur privilégié pour la Défense et servir de relais entre la commune et les services de l'Etat.

Est donc nommé :

- Monsieur Philippe CAUVIN

Adoptée à l'unanimité.

20/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

L'article 1650 du Code Général des Impôt prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs. Les services fiscaux désigneront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans la liste des 24 contribuables ci-dessous répartis en trois catégories.

1/ **Contribuables domiciliés dans la commune :**

- M. Edmond RUE-TALLENT, retraité
- M. Claude BRISSI, retraité
- M. Fernand FELIX, retraité
- M. Frédéric MARIANI, chef de la police municipale
- Mme Maryse AUGUET, retraitée
- M. Joël TEISSEIRE, commerçant
- M. Marcel BRISSI, agriculteur
- M. Hubert REBUFFEL, retraité
- M. André GUIGNON, retraité
- M. Jacques BERENGER, retraité,
- M. Robert FERRAN, retraité
- M. Elie REBUFFEL, agriculteur
- M. Jean-Marc BRISSI, artisan menuisier
- M. Jean-Christophe BERTIN, chef d'entreprise,
- M. Jean-Luc DELUT, juriste
- M. Timothée KOENIG, commerçant
- Mme Magali MORO, employée de banque

2/ **Contribuables domiciliés hors de la commune :**

- M. Roger GEBELIN, agriculteur TOURRETTES
- M. René NATALI, retraité FREJUS
- M. Jean-Marie BAGNIS, retraité TOURRETTES

3/ **Propriétaires de bois ou forêts :**

- M. Patrick AUTRAN
- M. Guy CASTILLON
- M. Daniel VAJDA
- M. Gabriel SIRI

Adopté à l'unanimité.

21/ Renouvellement d'une réserve communale de sécurité civile :

Il convient de renouveler également la réserve communale de sécurité civile dont les principales missions sont :

- ⇒ Information et préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- ⇒ Soutien et assistance aux populations en cas de sinistres ;
- ⇒ Appui aux interventions des services concourant à la sécurité civile.

Est nommé :

- Monsieur Philippe CAUVIN

Adopté à l'unanimité.

22/ Modification du règlement et des tarifs eau et assainissement :

Monsieur le Maire présente les principales modifications du règlement de l'eau et de l'assainissement qui consistent :

- à aménager la périodicité de facturation en ajoutant un relevé début février, ce qui porte à 3 le nombre de facturations annuelles et permettant ainsi aux familles un étalement de leurs dépenses en la matière,
- à réajuster le prix au m³ de l'eau d'hiver et d'été afin de faire face aux différents investissements réalisés pour améliorer le réseau d'eau et surtout pour anticiper les dépenses pour la construction de la future station d'épuration.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de faire participer l'utilisateur plutôt que le contribuable.

Monsieur DELUT s'étonne que le montant du réajustement du tarif n'ait pas été évoqué en commission des finances.

Messieurs ANTONINI, BERENGER, MOUMDJIAN et BERTIN rappellent à Monsieur DELUT que cette question a été évoquée clairement en

commission des finances même si le montant exact de la tarification n'avait pas été arrêté.

Mélanie MAURIN pense qu'il serait plus juste de moduler les tarifs en prenant des mesures dissuasives vis-à-vis des propriétaires de piscine.

Monsieur MOUMDJIAN répond qu'il s'agirait d'une mesure discriminatoire alors même que les propriétaires remplissent leurs piscines au prix fort, puisqu'il s'agit d'eau potable !

Adoptée à la majorité par 21 voix pour et 2 voix contre (JL. DELUT et M. MAURIN)

23/ Indemnité de logement des instituteurs, année scolaire 2013/2014 :

La délibération fixant le montant de l'indemnité de logement des instituteurs à 3 446,85 € pour l'année scolaire 2013/2014, **est adopté à l'unanimité.**

24/ Lancement de la procédure d'acquisition de terrains par le biais des biens vacants et sans maître :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de lancer la procédure des biens vacants et sans maître pour les parcelles A 169, A 170, A 172 et A 177 situées au Rey de Siagne.

Mélanie MAURIN demande si cette procédure a un coût.

Monsieur le Maire répond que le coût se limite à des frais de géomètre sans commune mesure avec les bénéfices retirés par la commune pour une telle opération.

Adopté à l'unanimité.

25/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire de Madame le député maire Josette PONS :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention la plus élevée possible auprès de Madame le député maire Josette PONS dans le cadre de sa réserve parlementaire 2014, pour la création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de Dayan.

Adoptée à l'unanimité.

26/ **Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour la police municipale :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil de prendre une délibération autorisant les agents de la police municipale à effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures mensuelles pour les mois de mars et avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ **Versement d'une avance sur la subvention 2014 de l'OTSI :**

Monsieur le Maire propose d'autoriser le versement d'une avance de 2000 € sur la subvention de 2014 à l'OTSI pour faire face à des dépenses nécessaires en vue de la préparation des manifestations estivales.

adopté à l'unanimité.

2/ **Autorisation d'ester en justice :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mandater la SELARL MAUDUIT-LOPASSO, avocats à Toulon, dans le cadre de l'affaire opposant la commune à la SCI MONTANA.

Il rappelle qu'il s'agit d'un contentieux relatif à la construction d'un mazet quartier de Marestruc.

adoptée à l'unanimité.

3/ **Création des commissions communautaires :**

Monsieur le Président de la communauté de communes ayant proposé la création de 8 commissions, le conseil désigne les conseillers ci-dessous pour chacune d'elle, Monsieur le Maire précisant que les règles du jeu sont encore floues :

1/ **Commission culture :**

- Jacques BERENGER

2/ **Commission forêt, espaces naturels, eau (SAGE) :**

- Christian LOUIS

3/ Commission finances, social, administration générale :

- Michel MOUMDJIAN

4/ Commission sport, jeunesse et nouvelles technologies :

- Corine GUIGNON

5/ Commission tourisme

- Isabelle DERBES

6/ Commission aménagement du territoire, urbanisme, SCOT :

- François CAVALLIER

7/ Commission développement économique, agriculture :

- Sylvie AMAND

8/ Commission gestion et valorisation des déchets, assainissement :

- François CAVALLIER

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Transfert du Monument aux Morts : ANNULE

B/ Dématérialisation de l'envoi du conseil :

Monsieur le Maire propose au conseil de dématérialiser l'envoi des pièces dans le but d'utiliser les nouvelles technologies et d'éviter une consommation de papier astronomique.

Il précise que la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir seront toujours transmis par courrier.

Approuvé à l'unanimité.

C/ Mademoiselle MAURIN demande à qui incombe l'entretien de la RD 562, notamment pour le fauchage de l'herbe située aux abords de celle-ci.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une compétence des services du Conseil Général.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

D/ Monsieur MOUMDJIAN demande où en est la procédure de création des « voisins vigilants ».

Monsieur CAUVIN répond que c'est une procédure qui doit être mise en place avec la collaboration de la gendarmerie, ce qui implique un référent « sécurité » par quartier.